

La religion, c'est l'islam, pas les musulmans, disent les féministes

Autor(en): **Al-Malki, Amal Mohammed**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[97] (2009)**

Heft 1530

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-283270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La religion, c'est l'islam, pas les musulmans, disent les féministes

Doha, Qatar. Pourquoi donc une même religion – l'islam – serait-elle apparemment capable à la fois d'exalter la femme et de la rabaisser? Pour qui voudrait évaluer la position de la femme dans le monde musulman, c'est une énigme. Les médias regorgent de faits divers relatifs à des injustices commises contre les femmes, de «crimes d'honneur», de mariages précoces et de décisions de justice discriminatoires en matière de divorce, de garde et d'héritage.

Amal Mohammed Al-Malki, article paru le 3 avril dernier sur www.commongroundnews.org

D'un autre côté, on entend aussi parler des pas de géant accomplis par des femmes musulmanes dans le domaine de l'éducation, de la carrière professionnelle et de l'action politique dans des pays aussi différents que le Bangladesh, le Maroc et la Turquie.

Comment concilier des vérités aussi dissemblables? La réponse est simple: en faisant la différence entre l'islam en tant que religion et les musulman.e.s qui pratiquent cette religion.

Ceux – et celles – qui ont étudié le Coran savent que l'islam a élevé les droits de la femme au-delà de tout ce qu'avait connu le monde préislamique. De fait, les femmes musulmanes du 7^e siècle jouissaient de droits qui n'ont été accordés aux Européennes qu'au 19^e siècle: propriété, héritage et divorce.

Cela posé, les musulmans qui ont codifié le Coran et les hadith (dits du Prophète Mahomet) dans le droit islamique n'ont pas réussi à expurger les patriarques préislamiques de la pratique.

Cette distinction entre la foi et les diverses manifestations sous lesquelles elle se pratique est à la fois subtile et cruciale.

Quand un.e Occidental.e a une formation qui lui permet de faire la différence, il/elle en vient à reconnaître que, lorsqu'une femme musulmane critique telle ou telle pratique, elle ne répudie pas son héritage en faveur d'un idéal occidental, contrairement à ce que voudraient nous faire croire les best-sellers et autres stéréotypes occidentaux. De fait, elle ne fait qu'inviter tous les autres musulman.e.s qui se prévalent d'une allégeance à l'enseignement coranique à se conformer aux principes les plus élevés du texte sacré.

Féminisme islamique

On donne fréquemment à cette critique intérieure et à cet appel à l'action le nom de «féminisme islamique», concept prometteur qui préconise un changement venu de l'intérieur et non de formules importées. Tout en reconnaissant le Coran comme son socle fondamental, le féminisme islamique remet en question deux présupposés essentiels: la confusion entre coutumes culturelles patriarcales et enseignement islamique, d'une part, et l'interprétation patriarcale donnée à certains versets du Coran, d'autre part.

Les féministes musulmanes se sont donc attelées à un travail qui consiste à démêler l'enseignement islamique authentique de toutes les traditions culturelles qui se sont accumulées au cours de l'Histoire en territoire musulman.

Arifa Mazhar est responsable des questions relatives à la promotion de la femme à la Fondation Sungi pour le développement dont le siège est au Pakistan. Selon la déclaration faite en 2008 au Congrès international sur le féminisme islamique de Barcelone, la Fondation a pour but d'opérer des changements politiques et institutionnels dans le domaine du développement en mobilisant des communautés locales marginalisées: «Au lieu de mettre l'islam en question, nous devrions nous interroger sur notre cul-



ture et ses conséquences. ... De nombreux interdits sociaux et de nombreuses traditions tribales oppriment la femme, sans avoir pourtant aucun rapport avec l'islam.»

Réinterpréter les versets du Coran

Dans un deuxième temps, surtout dans le contexte actuel, le féminisme islamique doit aborder la question de la réinterprétation des versets du Coran qui ont jusqu'ici été mal interprétés ou abusivement généralisés. J'en veux pour exemple le poids disproportionné qu'on accorde aux quelques versets qui conservent à l'homme une autorité sur les femmes au sein des structures familiales, contre tous ceux, fort nombreux, qui affirment l'égalité des sexes. Le féminisme islamique incite donc les femmes à étudier la lettre du Coran par elles-mêmes. A elles de décider ensuite si la misogynie et l'état de mépris dans lequel est tenue la femme dans certaines situations coutumières relèvent effectivement de la doctrine ou plutôt des stratifications culturelles surimposées à celle-ci. Le féminisme islamique ouvre ainsi la voie à une modification du droit civil et de la législation nationale dans le sens du progrès et de l'intérêt des femmes.

Sisters in Islam, cette grande association de défense des droits des femmes musulmanes en Malaisie, travaille à la réforme de la polygamie. Au lieu d'exiger l'abolition de cette pratique, elle a choisi de militer pour un encadrement sévère de cette pratique, en exigeant par exemple l'autorisation préalable de la première femme et celle du tribunal. L'Association se prévaut d'enquêtes d'opinion qui apporteraient la preuve empirique des conséquences négatives de la polygamie sur la société.

Puisant ses forces dans l'islam et l'esprit d'équité prêché par le Coran, le féminisme islamique donne aux femmes un moyen crédible d'expression politique. Il donne aux organisations féminines, aux défenseur.e.s des droits de la femme et aux sociologues de l'égalité dans le monde musulman de bonnes raisons d'agir — et de changer — et cela en vertu même des obligations religieuses de la société.

*Amal Mohammed Al-Malki est assistante d'anglais à l'Université Carnegie Mellon du Qatar. Elle est membre du Qatar National Competitiveness Council, qui milite pour la réforme et la transparence de l'économie nationale. Article écrit pour le Service de Presse de Common Ground (CGNews), dans une série consacrée aux femmes musulmanes et à leurs droits religieux. Paru d'abord dans *The Pittsburgh Post-Gazette*.

** Les intertitres et la féminisation du texte sont de la responsabilité de l'émilie.



Faites parler vos actions

www.actares.ch

ACTARES

Actionariat pour une économie durable
AktionärInnen für nachhaltiges Wirtschaften

Talon au verso.